



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAUX

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAUX-ORON
Lieu-dit ou rue:	Route de Vevey (face 31) - Cully
Parcelle :	193
Propriétaire :	BETTSCHART Danielle
Nature des travaux :	Abattage de deux tilleuls - débroussaillage
Motifs :	Demande de la propriétaire

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit du 22 mars au 10 avril 2017.

La Municipalité

Cully, le 21 mars 2017.